

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, que :

Que le règlement **507-2018** décrétant des travaux d'entretien dans la branche numéro 1 du cours d'eau nommé « Marc Desgagné » à Hébertville a été adopté lors de la séance ordinaire qui a eu lieu le lundi 10 septembre 2018 à 19h.

1. Une copie du règlement est déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

**DONNÉ À HÉBERTVILLE**, ce 17<sup>ème</sup> jour de septembre deux mille dix-huit.



Kathy Fortin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis de promulgation ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17<sup>ème</sup> jour de septembre deux mille dix-huit.



Kathy Fortin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim